

Séance ordinaire du 22 février 2016

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-deuxième jour du mois de février deux mille seize à dix-huit heures trente-deux, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, René Fortin, Clément Genest (partiellement), Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Mario Fortier et Michel Patry.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs par intérim, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2016-00-89

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 février 2016, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires prévues aux points 1 et 12.2 intitulées :

« Conseil »

Signature du livre d'or par monsieur Michel Auger »

« Sécurité incendie »

Attribution du contrat pour la fourniture d'uniformes
Document d'aide à la décision INC-2016-004-R-1 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Infrastructures »

Entente de collaboration à intervenir avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec concernant la réalisation du réaménagement de l'échangeur 305 de l'autoroute 20 (Jean-Lesage), de la route 171 (Lagueux) et du chemin Olivier
Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-035 »

« Infrastructures »

Attribution du contrat pour la fourniture des services professionnels en ingénierie pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux du projet de réfection des rues Saint-Laurent et Louis-Fréchette (secteur Lévis), demande d'autorisations et engagement de la Ville
Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-036 »

« Ressources humaines et amélioration continue

Nomination d'un directeur adjoint – opérations et relève à la Direction du service de police

Document d'aide à la décision RHAC-2016-014 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-00-90

Période de questions

Environ 26 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Une personne dépose un document relatif à un poste d'emploi à la Ville.

CV-2016-00-91

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 8 février 2016, tel qu'il est modifié à la résolution CV-2016-00-79 « Avis de motion du Règlement RV-2016-15-36 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement » par le remplacement du numéro « RV-2016-15-36 » par le numéro « RV-2016-15-37 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-00-92

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 2, 8 et 9 février 2016

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 2, 8 et 9 février 2016 est déposé.

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant le rapport d'Aecom demandé à la suite des activités de dynamitage à la carrière exploitée par Construction B.M.L., division de Sintra inc. et demande au gouvernement du Québec et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2016-00-93

Rapport d'Aecom demandé à la suite des activités de dynamitage à la carrière exploitée par Construction B.M.L., division de Sintra inc. et demande au gouvernement du Québec

ATTENDU que la Ville a entendu les préoccupations des citoyens et citoyennes à l'égard de travaux de dynamitage au printemps 2015 réalisés à la carrière exploitée par Construction B.M.L., division Sintra inc., dans le secteur Saint Jean Chrysostome;

ATTENDU que la *Loi sur la qualité de l'environnement* et le *Règlement sur les carrières et sablières* prescrivent des normes d'intervention, y compris l'interdiction d'émettre des ondes sismiques dont la vitesse au sol est évaluée à plus de 4 cm/seconde. (40 mm/seconde) à moins de 30 m de toute construction;

ATTENDU que le rapport récent d'Aecom « Incidence des vibrations de sautage produites par la carrière BML de St Jean Chrysostome sur les sols et les bâtiments des Constellations » établit des recommandations spécifiques à l'exploitation de la carrière par Construction B.M.L., division de Sintra inc. et que ce rapport recommande une vitesse particulière maximale de 5 mm/sec;

ATTENDU que l'encadrement des activités des carrières incombe en premier lieu au gouvernement Québec en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et que Construction B.M.L., division de Sintra inc. est responsable de s'assurer que ses activités se poursuivent dans le respect des standards de bon voisinage;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De demander au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires dans le contexte particulier de la proximité de la carrière de Construction B.M.L., division de Sintra inc., et du quartier résidentiel des Constellations (secteur Saint-Jean-Chrysostome), afin de déterminer l'encadrement optimal pour l'exploitation de la carrière afin d'assurer la sécurité et la protection des biens des citoyens du quartier des Constellations.

De transmettre une copie de la présente résolution au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec et au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec.

Adoptée à la majorité

CV-2016-00-94

Mouvements de main-d'œuvre à la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision RHAC-2016-010](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction du service de police, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2016-010.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-00-95

Modification de la résolution CV-2015-11-64 « Démarche d'optimisation du travail et des ressources de la Direction des communications »

[Document d'aide à la décision RHAC-2016-004-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De recommander au conseil de Ville de modifier la résolution CV-2015-11-64 « Démarche d'optimisation du travail et des ressources de la Direction des communications », par le remplacement des mots « tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2015-099 » par les mots « tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2016-004-R-1 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-00-96

Affectation de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance

[Document d'aide à la décision AGR-2016-002](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'affecter un montant de 310 000 \$ provenant de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance, créée par le Règlement RV-2002-00-59, au poste de dépense 02-125-15-412.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-00-97

Règlement hors cour dans le cadre du litige impliquant Fernand Bolduc et la Ville

[Document d'aide à la décision AGR-2016-008](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De conclure un règlement hors cour dans le cadre de la poursuite impliquant Fernand Bolduc et la Ville (dossier de la Cour supérieure 200-17-010794-097 et dossier de la Cour d'appel 200-09-008063-130), selon les paramètres indiqués par la Direction des affaires juridiques et du greffe, et d'autoriser les procureurs de la Ville à signer tous les documents requis à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-00-98

Dépôt du rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions, pour la période du 1er au 31 janvier 2016

[Document d'aide à la décision DG-2016-036](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2016, est déposé, à titre d'information.

CV-2016-00-99

Aide financière à la Maison de la famille Rive-Sud

[Document d'aide à la décision DG-2016-037](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'accorder une aide financière de 5 000 \$ à la Maison de la famille Rive-Sud, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-00

Responsabilité du Bureau de projets confiée au directeur général

[Document d'aide à la décision DG-2016-059-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

Tel que décidé par le comité exécutif lors de sa création, de placer l'instance du Bureau de projets sous la responsabilité directe du directeur général et de désigner Jean-Claude Belles-Isles à titre de coordonnateur du Bureau de projets, tel qu'il appert de l'annexe à la fiche de prise de décision DG-2016-059-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-01

Engagement de la Ville auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation des travaux relatifs au projet d'augmentation de la capacité du site de traitement des eaux usées (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) (Phase I)

[Document d'aide à la décision ENV-TE-2016-001](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De confirmer l'engagement de la Ville envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

- de transmettre au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée ;
- de respecter les exigences de rejet ;
- de mettre en œuvre le programme de suivi ;
- d'aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dès que les résultats ne respectent pas les exigences, lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement ;
- de transmettre les résultats du programme de suivi au système SOMAE ;
- de transmettre une mise à jour partielle du chapitre 2 du cahier des exigences de la station d'épuration, en fonction des modifications au mode de fonctionnement et à la capacité de la station d'épuration ;
- de fournir un exemplaire du guide d'utilisation des aérateurs de type « BIOLAC » ou équivalent qui seront installés, au plus tard 60 jours après leur mise en service ;
- de poursuivre ses démarches afin d'augmenter la capacité du système de traitement des eaux usées du secteur Breakeyville, à court terme, l'échéancier préliminaire de réalisation des travaux de la phase 2 étant l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-02

Affectation de la réserve financière pour les dépenses relatives aux cours d'eau

[Document d'aide à la décision ENV-2016-004](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'affecter un montant de 326 000 \$ provenant de la réserve financière pour les dépenses relatives aux cours d'eau aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision ENV-2016-004, et ce, pour financer les dépenses relatives aux travaux à effectuer sur les cours d'eau mentionnés au règlement RV-2006-05-38 créant cette réserve.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-03

Appui au Centre de formation en entreprise et récupération des Navigateurs

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2016-004](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'appuyer la démarche du Centre de formation en entreprise et récupération des Navigateurs pour un projet de granulation de bois, dans le cadre de leur demande d'aide financière au programme *Économie Sociale et Mobilisation des collectivités* de RECYC-QUÉBEC, dans la mesure où ce projet est conforme à la réglementation municipale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-04

Décret des travaux de réfection de toitures et du programme de rénovation des édifices, d'agrandissement des espaces à bureau, d'amélioration de bâtiments, d'amélioration de bâtiments occupés par des organismes partenaires et d'accès universel des bâtiments pour les personnes à mobilité restreinte et financement afférent

[Document d'aide à la décision INF-BI-2016-002](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De décréter les travaux relatifs aux projets de réfection de toitures et au programme de rénovation des édifices.

De décréter les travaux relatifs aux projets d'agrandissement des espaces à bureaux, d'amélioration de bâtiments occupés par des organismes partenaires et de l'accès universel des bâtiments pour les personnes à mobilité restreinte.

D'autoriser le financement de la dépense relative à l'accès universel des bâtiments pour les personnes à mobilité restreinte, au montant maximal de 11 406 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-05

Modifications du contrat relatif à la construction d'une caserne incendie (secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-014-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'entériner le raccordement au gaz naturel et de modifier en conséquence le contrat relatif à la construction d'une caserne incendie (secteur Pintendre),

attribué par la résolution CV-2015-07-80, selon l'avis de changement tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2016-014-R-1, au montant de 51 058,97 \$, avant TPS et TVQ, pour les travaux de transformation mécanique.

De ratifier et de modifier ce contrat, selon l'avis de changement annexé à cette fiche de prise de décision, au montant de 93 809,40 \$, avant TPS et TVQ, considérant que ces modifications sont accessoires au contrat et ne changent pas la nature du contrat, suivant les motifs énoncés à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-06

Approbation des dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux aux fins du versement de la subvention afférente par le ministère des Transports

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-018](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux au montant subventionné de 79 132 \$, tels qu'ils sont énumérés à la fiche de prise de décision INF-GEN-2016-018, conformément aux exigences du ministère des Transports, ces travaux ayant été exécutés conformément aux dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Ville et compte tenu qu'un dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-07

Modification du contrat relatif à la réfection de trottoirs et bordures 2015

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-024](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De modifier le contrat relatif à la réfection de trottoirs et bordures 2015, attribué par la résolution CV-2015-04-37, selon l'avis de modification, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2016-024, au montant de 281 228,85 \$, toutes taxes incluses, selon les motifs énoncés à cette fiche de prise de décision, et ce, compte tenu que ces modifications sont accessoires et ne changent pas la nature du contrat.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-08

Affectation de la réserve financière pour la lutte contre la criminalité

[Document d'aide à la décision POL-2016-002](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'affecter un montant de 8 200 \$ provenant de la réserve financière pour la lutte contre la criminalité, constituée par le Règlement RV-2013-12-43, au poste 02-162-04-454.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-09

Adhésion au regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec

[Document d'aide à la décision INC-2016-003](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De confier à l'Union des municipalités du Québec le mandat de préparer, en son nom et celui d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de différents produits utilisés en sécurité incendie nécessaires aux activités de la Ville.

De confier à cette union la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public numéro SI-2016.

D'accepter que le choix final de certains produits soit déterminé à la suite de l'analyse comparative des soumissions déposées et selon les règles définies au document d'appel d'offres.

De s'engager à payer à cette union des frais de gestion de 1 % (ou 150 \$ minimum) pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement, en fonction des achats réels faits.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-10

Adoption du plan de mise en œuvre amendé du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

[Document d'aide à la décision INC-2016-006](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'adopter le plan de mise en œuvre amendé du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tel qu'il est autorisé par le ministre de la Sécurité publique en date du 13 janvier 2016 et tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2016-006.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-11

Acceptation de la subvention de Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans le cadre du programme Soutien au traitement et à la mise en valeur des archives 2015-2016 et crédits additionnels

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2016-006](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'autoriser le maire et la greffière à signer le formulaire d'acceptation de la subvention de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, dans le cadre du programme *Soutien au traitement et à la mise en valeur des archives 2015-2016*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-ART-2016-006.

D'accorder les crédits additionnels de 3 527 \$ au poste 02-782-40-447, afin de réaliser le projet de traitement du fonds Abbé-Lionel-Saint-George-Lindsay, ce montant correspond à la subvention provenant de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, au poste 01-383-00-029.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Pierre Lainesse divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant la création d'un comité aviseur pour la mise en œuvre du projet *Relève artistique* et nomination de membres à ce comité et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2016-01-12

Création d'un comité aviseur pour la mise en œuvre du projet *Relève artistique* et nomination de membres à ce comité

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2016-008](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De créer un comité aviseur pour la mise en œuvre du projet *Relève artistique*, dont le mandat est décrit à la fiche de prise de décision DVC ART 2016 008, de confier la coordination de ce comité à Nathalie Ouellet, chef du Service des arts et de la culture de la Direction de la vie communautaire, et de nommer les représentantes et les représentants des organisations indiqués à la fiche de prise de décision DVC-ART-2016-008.

Adoptée à la majorité

CV-2016-01-13

Demande de subventions gouvernementales pour la restauration et la mise en valeur du plan de halage et des quais du Lieu historique national du Canada du chantier A.C. Davie

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2016-004-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'autoriser Nathalie Ouellet, chef du Service des arts et de la culture de la Direction de la vie communautaire, à déposer une demande de subventions gouvernementales pour la restauration et la mise en valeur du plan de halage et des quais du *Lieu historique national du Canada du chantier A.C. Davie*, et ce, dans le cadre du *Programme de partage des frais* de Parcs Canada, du programme *Stratégie maritime – Volet tourisme* ou de tout autre programme fédéral ou provincial, et ce, conditionnellement à une participation financière de la part des gouvernements fédéral et provincial équivalente à celle de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-14

Bilan du plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2013-2015 [Document d'aide à la décision DVC-SOC-2016-007](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter le bilan du plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2013-2015, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-SOC-2016-007.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-15

Droits résiduels à la suite des remboursements partiels des prestations de cessation de participation du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986) et du Régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190) [Document d'aide à la décision FIN-TRE-2016-004](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'autoriser le paiement des cotisations pour déficit de transfert aux caisses de retraite concernées, correspondant à la totalité des droits résiduels lors des cessations de participation aux régimes de retraite pour les employés et employées qui sont exclus du processus de restructuration des régimes de retraite, suivant les précisions apportées par la Régie des rentes du Québec en application de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal en particulier*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-16

Adoption de la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2016-008](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'adopter la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision FIN-TRE-2016-008.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-17

Projet de résolution concernant la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction pour la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 18 logements (rue Saint-Georges, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-029](#)

ATTENDU la demande d'autorisation pour un projet particulier de construction pour la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 18 logements (rue Saint-Georges, secteur Lévis), déposée dans le cadre du Règlement RV-2011-11-24 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Projet de résolution autorisant un projet particulier de construction d'une habitation multifamiliale de 18 logements sur le lot 2 219 653 du cadastre du Québec, situé sur la rue Saint-Georges (secteur Lévis), conformément au plan projet d'implantation préparé par Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre, minute 9 162, daté du 25 novembre 2015 et révisé le 22 décembre 2015 et aux plans d'Anouk Bordeleau, architecte, datés de novembre 2015 et révisés le 9 décembre 2015, dossier AB15-133, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision URBA-2016-029.

D'autoriser, outre l'usage, les dérogations aux normes prescrites par les articles 141, 145, 149 et 152 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et qui apparaissent au plan projet d'implantation annexé à cette fiche de prise de décision.

D'autoriser ce projet particulier à la condition que les autres dispositions des règlements d'urbanisme applicables, qui ne sont pas incompatibles avec les plans annexés à cette fiche de prise de décision, soient respectées.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-18

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins non agricoles du lot 1 963 134 du cadastre du Québec (route Lagueux, secteur Saint Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-017](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins non agricoles, soit pour le renouvellement d'une autorisation pour l'exploitation d'une gravière, située en bordure de la route Lagueux (secteur Saint-Nicolas), du lot 1 963 134 du cadastre du Québec, de suggérer à la cette commissions la réhabilitation des lieux ayant fait l'objet de prélèvements, d'une superficie de 56 000 mètres carrés, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-19

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 3 598 130 du cadastre du Québec (chemin Ville Marie, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-021](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De donner un avis défavorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 3 598 130 du cadastre du Québec, d'une superficie de 7,44 hectares, car cette superficie s'avère trop petite pour y pratiquer l'agriculture, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-20

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins non agricoles des lots 4 325 069 et autres du cadastre du Québec (situés en bordure de la route du Président-Kennedy, entre le chemin des Sables et la limite du territoire de la ville, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-024](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins non agricoles des lots 4 325 069, 2 295 761, 2 295 762, 2 295 802 et 2 295 789 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 19,4 hectares, situés en bordure de la route du Président-Kennedy, entre le chemin des Sables et les limites de la ville (secteur Pintendre), et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant la demande visant la délivrance d'une autorisation pour des travaux situés au 1932, chemin Filteau (secteur Saint Nicolas) et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2016-01-21

Demande visant la délivrance d'une autorisation pour des travaux situés au 1932, chemin Filteau (secteur Saint Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-028](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De ne pas s'objecter à la demande présentée par le camping Au sous-bois du campeur au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour les travaux situés au 1932, chemin Filteau (secteur Saint-Nicolas), et en conséquence, d'autoriser la greffière à signer le certificat prévu à l'article 32.3 de la loi à l'égard de cette demande.

Adoptée à la majorité

CV-2016-01-22

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion d'une partie des lots 5 632 034 et autres du cadastre du Québec, secteur Saint Étienne de Lauzon

[Document d'aide à la décision URBA-2016-031](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant la demande d'exclusion d'une partie des lots 5 632 034, 5 632 143, 5 632 144, 5 653 325 à 5 653 716, 5 654 343 à 5 654 439, 2 849 063, 2 849 084, 3 416 777, 4 620 143, 4 620 144, 4 620 527, 4 965 761, 4 965 762, 4 965 763 et 4 965 764 du cadastre du Québec (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) une partie de la Pointe Saint-Grégoire, d'une superficie totale de 130,1 hectares, et ce, en tenant compte des critères

indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-23

Demande d'appui au programme AccèsLogis Québec

[Document d'aide à la décision URBA-2016-062](#)

ATTENDU que, partout au Québec, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri et des personnes vulnérables ont besoin de logements de qualité à prix abordable;

ATTENDU que des ménages lévisiens sont affectés par un manque de logements abordables;

ATTENDU que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins, tout en ayant des retombées économiques vitales dans notre milieu;

ATTENDU que la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis Québec est nécessaire au développement du logement social et communautaire;

ATTENDU que le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année par le gouvernement du Québec, et que cette situation limite la capacité du milieu à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier durable et réfléchi;

ATTENDU que la Ville a confirmé sa volonté de développer près de 350 nouveaux logements en attente d'engagement par la Société d'habitation du Québec.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'appuyer la reconduction du programme AccèsLogis Québec, afin que le gouvernement du Québec en maintienne le financement adéquat à long terme.

De demander également au gouvernement du Québec de prévoir dans son prochain budget, un plan d'investissement sur cinq ans dans ce programme, afin de permettre la réalisation d'au moins 3 000 nouveaux logements par année pour l'ensemble du territoire québécois.

De transmettre une copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au président du Conseil du trésor, ainsi qu'au ministre des Finances.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-24

Modification de la politique d'accréditation et de soutien des organismes de revitalisation, dépôt du plan d'action collectif triennal 2016-2018 d'organismes de revitalisation et aide financière aux organismes de revitalisation

[Document d'aide à la décision DEV-2016-001](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De modifier la politique d'accréditation et de soutien des organismes de revitalisation par le remplacement de l'article 7.1 de cette politique par celui annexé à la fiche de prise de décision DEV-2016-001, et ce, afin que l'aide financière soit indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation de la région de Québec.

Le plan d'action collectif triennal 2016-2018 soumis par Revitalisation village Saint-Nicolas, Corporation Charny revit, Rues principales Saint-Romuald inc. et Corporation de développement du Vieux-Lévis, conformément à cette politique, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision, est déposé, à titre d'information.

D'accorder une aide financière de 75 600 \$ à Rues principales Saint-Romuald inc., de 75 600 \$ à la Corporation de développement du Vieux-Lévis, de 73 685 \$ à la Corporation Charny revit et de 75 600 \$ à Revitalisation village Saint-Nicolas, cette aide financière étant payable à chaque organisme en deux versements égaux, le premier après l'adoption de la résolution du conseil de la Ville et le second le 1^{er} juillet 2016, et ce, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

D'accorder une aide financière conjoncturelle de 10 000 \$, pour la collaboration à la réalisation du plan particulier d'urbanisme, à la Corporation Charny revit, cette aide financière étant payable à l'organisme en deux versements égaux, le premier après l'adoption de la résolution du conseil de la Ville et le second le 1^{er} juillet 2016, et ce, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

D'entériner les attentes à être signifiées à ces organismes pour 2016, telles qu'elles sont libellées dans cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-25

Entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec Gestion immobilière CSB inc. et engagement de la Ville (projet de développement résidentiel du boisé du golf, phase 6)

[Document d'aide à la décision DEV-2016-025](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De conclure l'entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec Gestion immobilière CSB inc., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2016-025, et d'autoriser le maire et la

greffière à signer cette entente.

De s'engager envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à conserver à l'état naturel une partie du lot 2 245 008 du cadastre du Québec, d'une superficie de 39 732 mètres carrés, aux fins de la compensation environnementale faisant l'objet de l'entente annexée à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-26

Renonciation au bénéfice d'une servitude établie sur une partie des lots 1 961 433 et 1 961 434 du cadastre du Québec (rues Ernest Fournier et du Moulin Ross, secteur St-Nicolas)

[Document d'aide à la décision DEV-2016-035](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De renoncer au bénéfice de la servitude d'aqueduc et d'égout créée par l'acte notarié publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis, sous le numéro 103 443, qui grève une partie des lots 1 961 433 et 1 961 434 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-27

Entente triennale de collaboration et de visibilité à intervenir avec Langis Lapierre dans le cadre du *Concours hippique Ville de Lévis*

[Document d'aide à la décision DEV-2016-016-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De conclure l'entente triennale de collaboration et de visibilité à intervenir avec Langis Lapierre dans le cadre du *Concours hippique Ville de Lévis*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2016-016-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-28

Acquisition du lot 5 789 295 du cadastre du Québec et d'une servitude et financement afférent (prolongement de la rue du Pèlerin, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision BP-2016-005](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'acquérir à titre gratuit le lot 5 789 295 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9316-3707 Québec inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de la rue sur ce lot, conditionnellement à son acquisition.

D'acquérir à titre gratuit une servitude pour des cercles de virage sur le lot 5 789 296 de ce cadastre, en faveur du lot 5 789 295 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9316-3707 Québec inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

De réserver exclusivement la somme de 15 000 \$, toutes taxes incluses, à l'achat et la plantation de végétaux sur l'un ou l'autre des lots identifiés au plan de cadastre préparé par monsieur Alain Gosselin, arpenteur-géomètre, le 9 septembre 2015 sous la minute 26115.

De réserver exclusivement la somme de 106 670 \$, provenant du don à être versé à la Ville par 9316-3707 Québec inc., à l'installation de feux de circulation et le réaménagement de l'intersection de la rue de l'Estran et de la route Marie-Victorin (secteur Saint-Nicolas), et de verser au fonds général, tout solde inutilisé après quinze années suivant la signature de l'entente relative aux travaux municipaux intervenue avec 9316-3707 Québec inc. où l'engagement de verser ce don à la Ville est formulé.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-29

Dépôt des listes de contrats au 30 novembre 2015

[Document d'aide à la décision APP-2016-004](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 30 novembre 2015 sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 30 novembre 2015 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} janvier au 30 novembre 2015, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} au 30 novembre 2015 (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

CV-2016-01-30

Financement de la dépense relative à l'actualisation des technologies

[Document d'aide à la décision TI-2016-005](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De financer la dépense relative à l'actualisation des technologies, d'affecter un montant de 175 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2017 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-31

Financement de la dépense relative à l'acquisition et l'installation d'ordinateurs véhiculaires pour les véhicules de patrouille

[Document d'aide à la décision TI-2016-006](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De financer la dépense relative à l'acquisition et à l'installation d'ordinateurs véhiculaires pour les véhicules de patrouille, d'affecter un montant de 50 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de trois ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2017 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-32

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-38 instaurant un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec

[Document d'aide à la décision URBA-2016-016-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Pierre Lainesse donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-38 instaurant un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec.

Ce règlement a pour objet d'établir un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec et d'en déterminer les modalités d'application et de remplacer le programme antérieur.

CV-2016-01-33

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-39 modifiant le Règlement RV-2015-14-70 sur la vidange des installations septiques

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2016-006](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-39 modifiant le Règlement RV-2015-14-70 sur la vidange des installations septiques.

Ce règlement a pour objet d'ajouter des définitions, apporter des modifications à la fréquence et la période du service obligatoire de vidange des installations septiques, modifier certaines modalités du service de vidange supplémentaire et ajouter un service de vidange d'urgence.

CV-2016-01-34

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-40 modifiant le Règlement RV-2015-15-31 de tarification pour les biens et les services offerts par la Direction de l'environnement et la Direction des infrastructures

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2016-006](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-40 modifiant le Règlement RV-2015-15-31 de tarification pour les biens et les services offerts par la Direction de l'environnement et la Direction des infrastructures.

Ce règlement a pour objet d'ajouter les tarifs applicables aux services supplémentaires relatifs à la vidange des installations septiques, tels que les services de vidange supplémentaire, de vidange d'urgence, de changement au parcours établi et de déplacement supplémentaire.

CV-2016-01-35

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-41 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-010](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-41 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Jolliet, Dollard et du chemin Filteau.

CV-2016-01-36

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-42 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-010](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-42 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie des rues Châteaubriand, Bossuet, Victor-Hugo et Fontenelle.

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest quitte et reprend son siège

avant les délibérations sur le sujet suivant.

CV-2016-01-37

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-43 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2016-005](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-43 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 5 000 000 \$, d'un terme de cinq ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition ou l'installation de machineries, de véhicules, d'ameublements et d'équipements, incluant les équipements informatiques.

CV-2016-01-38

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-44 décrétant un emprunt de 7 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2016-005](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-44 décrétant un emprunt de 7 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 7 000 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machineries, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements, excluant les équipements informatiques.

CV-2016-01-39

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-45 décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2016-005](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-45 décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 30 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la

revente, d'infrastructures, de véhicules, de machineries et d'équipements, excluant les équipements informatiques.

CV-2016-01-40

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-46 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2016-006](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-46 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 15 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CV-2016-01-41

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-47 décrétant un emprunt de 25 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2016-006](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-47 décrétant un emprunt de 25 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 25 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CV-2016-01-42

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-48 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2016-007](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-48 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques.

Ce règlement a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 210 000 \$, d'un terme de trois ans, et par un emprunt n'excédant pas la somme de 79 800 \$, d'un terme de 15 ans, remboursables par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables du territoire de la ville.

CV-2016-01-43

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-49 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone C1632 et agrandissement de la zone C1631, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-015](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-49 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet :

- de créer la zone C1632 à même une partie des zones C1631 et H1620, d'autoriser le groupe d'usages C1 (Commerce au détail et service sans contrainte et sans entreposage extérieur) dans cette zone et de prévoir des normes applicables à ce groupe d'usages;
 - d'agrandir la zone C1631 à même une partie de la zone H1620.
-

CV-2016-01-44

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-50 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (projets de développement résidentiel situés près du boulevard Guillaume-Couture et de la route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-018](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-50 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet :

- de créer les zones H2640 et H2644 à même les zones H2641 et H2642 qui sont supprimées et de prévoir les usages autorisés dans ces nouvelles zones et des normes relatives aux terrains, aux bâtiments principaux et aux marges de recul applicables à ces usages;
- d'exiger l'aménagement d'un écran tampon dans la zone H2640;

- de modifier le nombre minimal de cases de stationnement pour la zone H2644;

CV-2016-01-45

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-51 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (projets de développement résidentiel situés près du boulevard Guillaume-Couture et de la route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-018](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-51 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Ce règlement a pour objet :

- de supprimer les sections XXXV et XXXVI relatives aux zones H2641 et H2642 qui seront supprimées;
- d'assujettir, dans les nouvelles zones H2640 et H2644, la délivrance de certains permis de construction ou certificats d'autorisation à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale.

CV-2016-01-46

Avis de motion du Règlement RV-2016-15-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone C2512, autorisation du commerce au détail de véhicules récréatifs, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-026](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2016-15-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser spécifiquement, dans la zone C2512, le commerce au détail de véhicules récréatifs, de limiter le nombre d'endroits destinés à un tel usage à un seul endroit, d'interdire l'entreposage de ces véhicules en cour avant et de prévoir des normes applicables à cet usage.

CV-2016-01-47

Adoption du Projet de règlement RV-2016-15-49 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone C1632 et agrandissement de la zone C1631, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-015](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Projet de règlement RV-2016-15-49 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche

de prise de décision URBA-2016-015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-48

Adoption du Projet de Règlement RV-2016-15-50 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (projets de développement résidentiel situés près du boulevard Guillaume-Couture et de la route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-018](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement RV-2016-15-50 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2016-018.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-49

Adoption du Projet de Règlement RV-2016-15-51 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (projets de développement résidentiel situés près du boulevard Guillaume-Couture et de la route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-018](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2016-15-51 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2016-018.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-50

Adoption du Projet de règlement RV-2016-15-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone C2512, autorisation du commerce au détail de véhicules récréatifs, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-026](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Projet de règlement RV-2016-15-52 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2016-026.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-51

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-15-23 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2084, rue de la Falaise, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-035](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-15-23 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-12-28.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-52

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-15-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2210, rue Foisy, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-048](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-15-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-12-97.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-53

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-15-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (prolongement de la rue des Viréos, zones H0240, H0241 et C0249, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-049](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-15-29 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-12-99.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-54

Adoption du Second projet de Règlement RV-2015-15-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction (obligation de piliers en bois traité, zone H0413, rues de Calgary, Turin, Sapporo et Oslo, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-051](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller René Fortin

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-15-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-11-37.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-55

Adoption du Règlement RV-2016-15-37 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-013](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-37 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de limiter le stationnement sur une partie de la rue de Bienville (secteur Lévis) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2016-15-37 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-56

Adoption du Règlement RV-2016-15-32 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2016 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2016-003](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2016-15-32 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2016 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une

maison mobile a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'exiger, pour l'exercice financier de 2016, d'un occupant d'un immeuble appartenant à la Ville situé dans le secteur Lévis, sur lequel est placée une maison mobile, une compensation mensuelle pour l'usage de cet immeuble et de prévoir les modalités de paiement de celle-ci;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Règlement RV-2016-15-32 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2016 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-57

Adoption du Règlement RV-2015-14-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (partie de la rue Denis-Garon, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-019](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'agrandir la zone H0838 à même une partie de la zone H0835 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2015-14-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-13-02.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-58

Adoption du Règlement RV-2015-14-99 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H0979 sur le chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-039](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-99 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de créer la zone H0979 à même une partie de la zone H0978, d'y autoriser les habitations bifamiliales et trifamiliales isolées et de prévoir des normes applicables à ces usages ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2015-14-99 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-13-01.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-59

Adoption du Règlement RV-2015-15-28 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (prolongement de la rue des Viréos, zones H0240, H0241 et C0249, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2016-049](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-15-28 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- d'agrandir une aire d'affectation résidentielle faible densité à même une partie d'une aire d'affectation commerciale artérielle;
- d'agrandir une aire d'affectation commerciale artérielle à même une partie d'une aire d'affectation résidentielle faible densité et à même une partie d'une aire d'affectation résidentielle moyenne densité ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2015-15-28 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-12-98.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-60

Entente de collaboration à intervenir avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec concernant la réalisation du réaménagement de l'échangeur 305 de l'autoroute 20 (Jean-Lesage), de la route 171 (Lagueux) et du chemin Olivier

Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-035

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller René Fortin

De conclure l'entente de collaboration à intervenir avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, concernant la réalisation du réaménagement de l'échangeur 305 de l'autoroute 20 (Jean-Lesage), de la route 171 (Lagueux) et du chemin Olivier, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision INF-GEN-2016-035, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-61

Attribution du contrat pour la fourniture des services professionnels en ingénierie pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux du projet de réfection des rues Saint-Laurent et Louis-Fréchette (secteur Lévis), demande d'autorisations et engagement de la Ville

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2016-036](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour la fourniture des services professionnels en ingénierie pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux du projet de réfection des rues Saint-Laurent et Louis-Fréchette (secteur Lévis) (appel d'offres 2016-55-03), à SNC-Lavalin inc., aux prix mentionnés à sa soumissions, pour une dépense estimée à 496 048 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

D'autoriser SNC-Lavalin inc. à présenter et obtenir toutes les autorisations requises auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour ces travaux.

De s'engager auprès de ce ministère à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales du projet.

De confirmer l'engagement de la Ville envers ce ministère à transmettre, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un

ingénieur quant à la conformité de ces travaux à l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-62

Nomination d'un directeur adjoint – opérations et relève à la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision RHAC-2016-014](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser le mouvement de main-d'œuvre relatif au poste cadre, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision RHAC-2016-014.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-63

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2016-01-64

Félicitations aux bénévoles et aux organisateurs et organisatrices de la 41^e édition du tournoi Pee-wee BSR

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les bénévoles et les organisateurs et organisatrices pour le succès de la 41^e édition du tournoi Pee-wee BSR, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-65

Félicitations à Diffusion culturelle de Lévis

ATTENDU que Diffusion culturelle de Lévis est un organisme culturel reconnu par la Ville pour sa mission de diffusion des arts au bénéfice de toute la population;

ATTENDU que Diffusion culturelle de Lévis présente une soixantaine de spectacles différents (à L'Anglicane et occasionnellement à l'auditorium du Cégep de Lévis-Lauzon) et une douzaine d'expositions par année;

ATTENDU que Diffusion culturelle de Lévis s'est démarquée à l'occasion de la soirée de clôture de la 29^e Bourse RIDEAU dans la catégorie Diffuseur de l'année;

ATTENDU que Diffusion culturelle de Lévis était également en nomination pour le prix Développement dans le cadre des prix RIDEAU, soulignant l'initiative exceptionnelle d'un diffuseur pour le développement des publics et des marchés;

ATTENDU que l'organisme a reçu le prix Le Distinctif dans le cadre des Pléiades de la Chambre de commerce de Lévis en 2015;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le conseil d'administration de Diffusion culturelle de Lévis, sa présidente, madame Andrée Kronström, sa directrice générale, madame Diane Blanchette et toute l'équipe de cet organisme pour avoir remporté le prix *RIDEAU diffuseur* lors de la 29^e Bourse RIDEAU tenue le 18 février 2016, reconnaissant l'audace, l'ingéniosité et l'excellence du travail de direction artistique d'un diffuseur, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-66

Félicitations à Marie-Odile Haince et son équipe de l'école de danse District mao

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé à l'unanimité

De féliciter Marie-Odile Haince et son équipe pour la réalisation du spectacle présenté au Capitol de Québec le 5 février 2016, afin de souligner le 10^e anniversaire de l'école de danse District mao, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2016-01-67

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2016-01-68

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 21 heures, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
